

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 1<sup>er</sup> août 2010 portant délégation du directeur de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP au responsable de l'entité médecine conseil ; au responsable du pôle praticiens conseil et veille médicale et au responsable du pôle espace médical de l'entité médecine conseil**

NOR : DEVT1022920S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*Délégation au responsable de l'entité médecine conseil, au responsable du pôle praticiens conseil et veille médicale et au responsable du pôle espace médical de l'entité médecine conseil*

La directrice de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu le décret n° 2004-174 du 23 février 2004 relatif au régime de sécurité sociale du personnel de la Régie autonome des transports parisiens ;  
Vu la note générale n° 2009-18 relative à la nomination de Mme Isabelle Caroff au poste de directeur de la CCAS de la RATP par M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à :  
M. Jean-Louis Glomot, responsable de l'entité médecine conseil de la CCAS de la RATP ;  
Mme Maryline Vinet, responsable du pôle praticiens conseil et veille médicale de l'entité médecine conseil de la CCAS de la RATP ;  
Mme Véronique Joubert, responsable du pôle espace médical de l'entité médecine conseil de la CCAS de la RATP,  
à l'effet de signer en son nom les notifications de décisions concernant :  
– les demandes d'entente préalable et de protocole de soins ;  
– les avis médicaux rendus par les médecins-conseil et les commissions médicales ;  
– les expertises médicales du risque maladie.

#### Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « délégation de signature n° 2010-5019 » en date du 16 février 2010.

#### Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur de la CCAS de la RATP,*  
I. CAROFF